

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 30 novembre 2015

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille quinze-----

et le 30 novembre

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

24/11/2015

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
24/11/2015

Présents : MM. BEZERRA Gérard, CASTAY Jean-Marc, BETUING Serge, Mmes
CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT
Sébastien, CABANNES Pierre, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LABEYRIE Nicolas,
Mmes PEDRO Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly.
Excusées : Mmes PLOQUIN Cécile, DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Fixation des attributions de compensation pour 2015

Sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation

Des charges transférées.

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2015 la législation a évolué. En effet, l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit maintenant que : « (...) Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges » alors que précédemment le même article indiquait : « (...) Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le conseil communautaire, statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

La présente délibération a, par conséquent, pour objet de prendre acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes y inclus ses annexes qui s'est réunie les 3 et 10 mars 2015, joint à la présente délibération, de fixer les attributions de compensation pour 2015 et d'approuver une clause de revoyure qui permette une révision des attributions de compensation 2015 afin d'intégrer d'éventuelles corrections d'évaluations des charges transférées, avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux modifications de l'intérêt communautaire d'action sociale, à la création du CIAS et aux missions qui lui ont été confiées à compter du 1^{er} janvier 2015, il convenait de calculer les charges transférées pour ces différentes missions afin de modifier les attributions de compensation. Une commune a vu également sa charge de voirie réévaluée suite à un déclassement d'une portion de voie.

Monsieur le Président rappelle également que la délibération en date du 30 mars 2015 le Conseil Communautaire a déjà approuvé à l'unanimité les attributions de compensation pour 2015 telles qu'indiquées ci-dessous.

COMMUNES	Attributions de Compensation 2014	Attributions de Compensation 2015
BEUCAIRE SUR BAISE	-44 648,64	-45 071,64
BEAUMONT	-13 904,81	-13 904,81
BERAUT	16 341,95	15 999,72
BLAZIERT	-20 954,17	-20 954,17
CASSAIGNE	-4 390,11	-4 390,12
CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	-17 385,75	-17 385,75
CAUSSENS	35 783,46	35 558,46
CAZENEUVE	-16 980,17	-16 980,17
CONDOM	1 245 974,17	927 641,73
FOURCES	-6 377,99	-6 377,99
GAZAPOUY	13 431,45	13 431,45
LABARRERE	-35 388,29	-36 388,29
LAGARDERE	-4 832,44	-4 930,44
LAGRAULET DU GERS	-41 028,10	-41 253,10
LARRESSINGLE	-9 737,72	-9 962,72
LARROQUE SAINT SERNIN	-36 390,62	-36 296,02
LARROQUE SUR L'OSSE	-28 063,84	-28 063,84
LAURAET	29 004,18	29 004,18
LIGARDES	-4 611,26	-4 611,26
MAIGNAUT TAUZIA	-13 770,19	-14 442,42
MANSENCOME	-11 939,24	-12 351,47
MONTREAL-DU-GERS	67 573,28	59 139,28
MOUCHAN	-24 135,23	-24 135,23

